



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2021

2021-07-04

OBJET : FINANCES - Budget 2021 : Décision modificative n°2

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 10 décembre 2021, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Gérard THEPAUT, président.

Présents : Mme Laëtitia DUMAS, Armelle MANCHEC, MM. Pascal BARRET, Christophe BROHAN, Régis FACCHINETTI, Samuel FERET, Pascal GUIBLIN, Alain LAYEC, Bruno LE BORGNE, Denis LE RALLE, Gérard THEPAUT, Joël TRIBALLIER.

Absents : MM. François ARS, Jean-Pierre RIVOAL.

Pouvoirs : M. Thierry EVENO a donné pouvoir à M. Alain LAYEC,
M. Michel GUERNEVE a donné pouvoir à M. Alain LAYEC,
M. Claude LE JALLÉ a donné pouvoir à M. Gérard THÉPAUT,
M. Patrice LE PENHUIZIC a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN,
M. Loïc LE TRIONNAIRE a donné pouvoir à Mme Laëtitia DUMAS,
M. Alban MOQUET a donné pouvoir à M. Christophe BROHAN,
M. François MOUSSET a donné pouvoir à M. Pascal BARRET ;
M. Christian SEBILLE a donné pouvoir à M. Pascal BARRET
M. Roland TABART a donné pouvoir à M. Gérard THÉPAUT

Quorum : **12** délégués (titulaires ou suppléants) présents à l'ouverture de la séance) ; le quorum (8 en application des dispositions de la Loi n°2021-1465 du 10/11/2021 et du Décret n° 2021-699 du 01/06/2021) est **atteint**.

M. le Président présente le rapport suivant :

L'exécution du budget 2021 voté le 7 avril 2021 (délibération n°D-2021-03-06) et les circonstances rencontrées au cours du second semestre 2021 font apparaître la nécessité d'apporter quelques corrections.

En section d'investissement :

❖ Les travaux de modernisation-optimisation de l'UVEOR VENESYS progresse et le remboursement de l'avance forfaitaire versée en début du marché aux entreprises commence d'être remboursée.

Pour permettre l'inscription en bonne et due forme de ces opérations, il convient d'inscrire en section d'investissement :

➤ En partie dépenses, sur l'opération (chapitre) 2016-41, compte 2315 : +45 000 € HT

➤ En partie recettes, chapitre 041 (opérations patrimoniales), compte 238 : +45 000 € HT

NB : *Compte 238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles*

Compte 231.5 - Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2021

2021-07-04

OBJET : FINANCES - Budget 2021 : Décision modificative n°2

Ces écritures conduisent à une augmentation de la section d'investissement qui s'équilibre à **17 945 774,58 € HT** (contre 11 326 488,72 € HT au BP et 17 900 774,58 € HT après la DM n°1) :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Partie dépenses	Partie recettes
Équilibre avant DM 1	11 326 488,72 € HT	11 326 488,72 € HT
Équilibre avant DM 2	17 900 774,58 € HT	17 900 774,58 € HT
Chap. 041 - Compte 238		45000 € HT
Chap.-Opé. 2016-4 - Compte 2315	45 000 € HT	
Équilibre après DM 2	17 945 774,58 € HT	17 945 774,58 € HT

La section de fonctionnement reste inchangée, équilibrée à 17 612 621,57 € HT.

Il est proposé au Comité syndical **D'ADOPTER** les modifications budgétaires exposées ci-dessus.

Vu l'avis **FAVORABLE** du Bureau syndical en date du **1^{er} décembre 2021**.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **D'ADOPTER** les modifications budgétaires exposées ci-dessus, portant l'équilibre de la section d'investissement à **17 945 774,58 € HT** et celui du budget à **35 558 396,15 € HT**, soit :
 - **17 612 621,57 € HT** en section de Fonctionnement ;
 - **17 945 774,58 € HT** en Section d'Investissement.

Fait à Vannes, le 12 décembre 2021

Vote :

Votants :	21
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	21



Pour extrait conforme

Le président du SYSEM

Gérard THÉPAUT

Délibération rendue exécutoire par publication :

Affichée le / /

Retirée le / /